









Institut de Formation en Soins Infirmiers

Cher(e) candidat(e),

Saint-Pierre, 2 Juin 2022.

Vous êtes admis à l'IFSI du CHU Sud de la Réunion en et nous vous en félicitons.

L'Institut de Formation est accessible à tous les étudiants / élèves présentant un certificat d'aptitude à suivre la formation et les stages inhérents à la formation et dont les vaccinations sont à jour.

Afin d'assurer les mêmes chances de réussite face au diplôme, les étudiants en situation de handicap sont invités à se rapprocher du Référent Handicap de l'Institut lors de leur inscription administrative pour prendre connaissance des mesures d'accompagnement possibles et anticiper les éventuels aménagements nécessaires au bon déroulement de de leurs études. Les solutions mises en œuvre le seront avec le partenariat des responsables pédagogiques et ou de stage voire de terrain de sage en fonction des besoins dans la mesure de leur faisabilité eu égard au référentiel de compétences.

#### A noter:

- Chaque année scolaire, tout étudiant en situation de handicap, reprend contact avec le référent handicap de l'institut pour bénéficier d'un nouvel accompagnement personnalisé, il n'y a pas d'automatisme, le handicap pouvant être temporaire.
- Attention, pour les étudiants / élèves en situation de handicap ayant besoin d'aménagement des examens, aucune demande ne sera acceptée au-delà d'un mois avant la date des examens. Il est impératif d'anticiper pour bénéficier des mesures nécessaires.
- Tout étudiant / élèves en situation de handicap prend contact avec le référent handicap de l'institut qui l'orientera ou l'accompagnera dès l'apparition de problèmes de santé survenant pendant la scolarité.

#### Contacts et coordonnées

Les référents handicap des IES sont :

**IES Sud** 

Isabelle FONTAINE – Cadre Formateur

Téléphone: 0262 35 59 98

Email: isabelle.fontaine.ies-reunion.fr Sabine DIJOUX - Adjoint administratif

Téléphone: 0262 35 95 70

Email: sabine.dijoux@ies-reunion.fr

**IES Nord** 

Gilbert DALLE-MULE – Cadre Formateur

Téléphone: 0262 71 75 59

Email: gilbert.dalle-mule@chu-reunion.fr Martine TECHER - Adjoint administratif

Téléphone: 0262 71 75 49

Email: martine.techer@ies-reunion.fr

Le référent handicap de l'établissement (en cas de promotion professionnelle) est

D.R.H

Vanessa DARID

Téléphone: 0262 71 98 14

Email: vanessa.darid@chu-reunion.fr

Françoise BELON

Téléphone : 0262 35 95 94 - Dect 5 5569 Email : françoise.belon@chu-reunion.fr Afin de procéder à votre inscription suite à votre admission en liste FCP nous vous demandons d'effectuer les démarches suivantes :

**ETAPE 1** -Dès le 02 Juin 2022, par retour de mail à: <u>inscriptions.seve@ies-reunion.fr</u>

#### Confirmer votre inscription et Transmettre par retour de mail les documents personnels suivants :

- 1. (format jpeg) Une photo d'identité
- 2. (format pdf) Fiche d'inscription ci-jointe (remplie, datée et signée)
- 3. (format pdf) Photocopie de la Carte d'identité (recto/verso) nationale ou passeport (avec visa en cours de validité pour les étudiants étrangers)
- 4. (format pdf) Relevés d'Identité Bancaire avec code IBAN à votre nom (nom de jeune fille au dos du RIB pour les femmes mariées)
- 5. (format pdf) Copie de l'attestation de la sécurité sociale justifiant l'affiliation (avec votre numéro CGSS & nom)
- 6. (format pdf) Livret de famille (si vous êtes père ou mère de famille)

#### **ETAPE 2** -Du 13 au 17 JUIN 2022

Rendez-vous en présentiel secrétariat de la vie de l'étudiant de l'IFSI CHU Sud

#### Prévoir et préparer les documents :

- Noms de : A à D LUNDI le 13/06/2022 de 8 à 12 heures
- Noms de : E à H MARDI le 14/06/2022 de 8 à 12 heures
- Noms de : I à L MERCREDI le 15/06/2022 de 8 à 12 heures
- Noms de : M à R JEUDI le 16/06/2022 de 8 à 12 heures
- Noms de : S à Z Vendredi le 17/06/2022 de 8 à 12 heures
- 7. Pièces complémentaires à fournir si vous êtes concernés : originaux (BAC, Diplôme d'Etat, autres diplômes...)
- 8. Attestation d'immunisation et vaccinations obligatoires ci-jointe remplie par votre médecin traitant
- 9. Certificat médical (ci-joint avec votre nom de jeune fille) établi obligatoirement par un médecin agréé et avec cette phrase : « Mme/Mr.... ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques à l'exercice de la profession d'infirmier ». Consulter la liste de médecins agréés sur le site : https://www.lareunion.ars.sante.fr/media/45217/download?inline
- 10. Attestation d'immunisation et vaccinations obligatoires ci-jointe remplie par votre médecin traitant
- 11. Justificatif de résidence pendant les études (photocopie) de moins de 3 mois (soit facture EDF, soit facture d'eau...). Si la facture n'est pas à votre nom, veuillez fournir une attestation s/honneur de l'hébergeur ainsi que sa pièce d'identité et un justificatif d'adresse (facture EDF, facture d'eau...)
- 12. Attestation d'assurance responsabilité civile individuelle (obligatoire) pour l'année 2021-22 (la responsabilité civile professionnelle est conseillée mais facultative)
- 13. Attestation d'inscription à Pôle emploi avec numéro d'identifiant (seulement si vous êtes concerné)
- 14. Photocopie de votre carte grise (seulement si la voiture est à votre nom)

  Extrait du casier judiciaire n°3 de moins de 3 mois, à récupérer sur le site :

  https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1420
- 15. **Prévoir carte bancaire** pour effectuer les paiements (droit de scolarité ~170€+recueil de texte et portfolio~20€)
- 16. Demande de validation d'acquis (Dossier ci-joint.) « Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel ». Fournir les photocopies de justificatifs, les originaux seront exigés pour vérification.



Aucune demande de Validation d'Acquis Antérieur n'est possible au-delà du 21 Aout 2022. Votre inscription sera soumise à la vérification des originaux des documents sollicités.

Toute déclaration non conforme aux originaux ou en l'absence de documents et copies demandées, entrainera l'annulation de l'inscription du candidat.







Liste 2 (FPC)



2022/2023

Fiche d'Inscription IFSI SUD

	N° INE
	No SS Numéro personnel, obligatoire
	Madame Monsieur Nom patronymique (de naissance)  Nom marital:  Prénoms:  Output  (dans l'ordre de l'état civil – pièce identité)  Date de naissance:  Ville de naissance:  Pays de naissance:  Ville de naissance:
	NATIONALITE – SITUATION FAMILIALE – HANDICAP (joindre justificatif)
	Nationalité :  Autre :
	$\square$ Marié/Pacs $\square$ Vie maritale $\square$ Célibataire $\square$ Divorcé $\square$ Autres
	Etes-vous en situation de <b>handicap</b> ?
	Diplômes / Titres / Expériences
	□ Diplôme
ľ	Adresse fixe
	Code postal : Commune  ☐fixe : ☐GSM:
	Adresse électronique personnel
C	le soussigné(e),
	16,/2022

Signature de l'étudiant









Saint-Pierre le 26/06/2022.

# A tous les étudiants et élèves primo-entrants

Dans le cadre de votre formation, vous devrez effectuer chaque année une visite médicale obligatoire avec le Médecin du Travail des IES du CHU Réunion.

À la rentrée, vous devrez vous rendre à cette visite médicale, qui sera programmée par l'institut (date qui vous sera communiquée ultérieurement).

Vous devrez vous munir OBLIGATOIREMENT des pièces suivantes :

- votre carnet de santé ou carnet de vaccinations,
- la dernière sérologie de l'Hépatite B,
- lunettes de vue le cas échéant,
- · les certificats demandés ci-dessous :
- Certificat médical (ci-joint) remplit par le médecin agrée.

Certificat médical (avec votre nom de jeune fille) établi obligatoirement par un médecin agréé Consulter la liste de médecins agréés sur le site :

https://www.lareunion.ars.sante.fr/media/45217/download?inline

- Certificat de vaccination (ci-joint) remplit par votre médecin traitant.
- 3. Si vous êtes en situation de handicap déclaré: Obligation de fournir les documents médicaux préconisant les dispositifs d'aménagement recommandés:
  - Un certificat delivré par un medecin agrée de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées. Cette information pour que nous puissons mettre tout en oeuvre pour vous accueillier dans de conditions optimales (adaptation technique ou pédagogique, matérielle ...). Pour toute question, vous pouvez contacter le réferent handicap IFSI 20262359770









# CERTIFICAT MEDICAL MEDECIN AGREE

Je soussigné(e) Docteur :examiné ce jour	certifie avoir
Mr/Mme Nom : Préno	om :
Né(e) le : /// à	
inscrit(e) àatteste qu'il/elle ne présente pas de contre-indications l'exercice de la profession	physiques et psychologiques à
	Fait à
	Le
	Signature:
	Cachet du Médecin





Je soussigné, Docteur<sup>1</sup>.....



N° de lot

# Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires et recommandées pour les étudiants et élèves des professions de santé

Adresse:	
Téléphone :	
Certifie que M. / Mme (Nom de jeune fille suivi du nom d'usage + prénom)	
Né(e) le/ à	
Est à jour des vaccinations suivantes obligatoires :	
Hépatite B (Arrêté du 02/08/2013 - voir algorithme ci-dessous). 3 injections et 6 mois après la première dose. L'immunisation est OBLIGATOIRE afin de pouvoir débuter les stages proposé afin de garantir l'immunisation avant le début du premier stag jours (JO,J7,J21) suivies d'un rappel 12 mois après, indispensable pour obt Contrôle des anticorps 4 à 8 semaines après l'administration de la dose de rap	Un schéma accéléré peut être e : ENGERIX B20 3 doses en 21 enir une protection au long cours.
Résultats des dosages (OBLIGATOIRES)	Date
Anticorps Anti-HBsUI / L	
Anticorps Anti-HBcUI / L	
Si attestation d'un résultat, même ancien, montrant des Ac Anti-HBs > 100	UI/L : sujet immunisé.
Si concentration des anticorps Anti-HBs entre 10 et 100 UI/L et anticorps sujet immunisé si vaccination menée à terme (3 injections au total).	Anti-HBc non détectés :
Si concentration des anticorps Anti-HBs < 10 UI/L et anticorps Anti-HBc no injection supplémentaire de vaccin contre l'hépatite B et effectuer un nouveau semaines après l'injection (répéter ce schéma si besoin sans dépasser 6 injection	contrôle sérologique 4 à 8
Après 6 doses, si la personne présente toujours un taux d'anticorps anti-HBs i considérée comme « non répondeuse » à la vaccination.	nférieur à 10 UI/L, elle est
Si anticorps Anti-HBc détectés : dosage des antigènes HBs et de l'ADN VHB.	
2) Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite : 3 injections + rappel à l'âge de 6 ans, 11- Pour les professionnels de santé, les rappels comportent la valence coqui	13 ans, 25 ans et 45 ans. uelucheuse (recommandé).

Nom du vaccin

Dernier rappel effectué

Date

<sup>1</sup> Votre médecin traitant ou le médecin de service de médecine préventive de votre employeur

### A pris connaissance de l'obligation ou recommendation pour les suivants vaccins:

1) Rougeole, Oreillons, Rubéole :

Personnes nées depuis 1980 : rattrapage pour obtenir au total 2 doses de vaccin trivalent ROR (avec un délai de minimum 1 mois entre les doses), quels que soient les antécédents vis-à-vis des trois maladies.

Personnes nées avant 1980 : 1 dose de vaccin trivalent ROR au total si absence d'antécédent connu.

Nom du vaccin	Date	N° de lot
1ère dose ROR :		
2 <sup>ème</sup> dose ROR :		

2) Varicelle: 2 injections espacées de 4 à 8 semaines (Varivax®) ou de 6 à 10 semaines (Varilrix®) en cas de personne sans antécédent de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse) et dont la sérologie est négative.

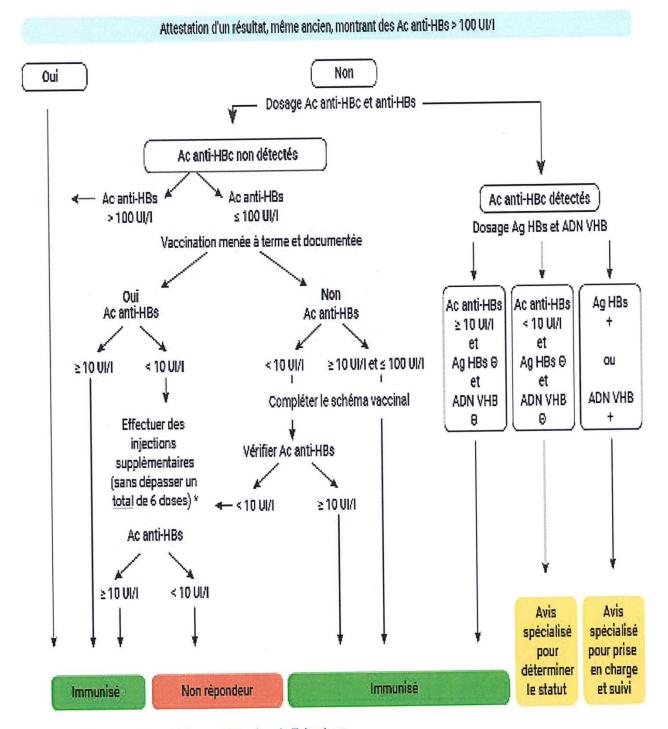
Nom du vaccin	Date	N° de lot
1ère dose :	3	
2 <sup>ème</sup> dose :		

8

Date	Résultat

Fait le	 Signature et cachet du Méde
Fait le	 Signature et cachet du M

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013.



Ac : anticorps - Ag : antigène - VHB : virus de l'hépatite B \* Sauf cas particulier voir 4" de l'annexe 2 de l'arrêté.





# Campagne 2022-2025

#### Notice

Ce dossier concerne les étudiants inscrits en première année des formations en soins infirmiers des établissements liés par convention à l'Université de La Réunion.

Il est établi et examiné à la demande de l'intéressé(e) pour la dispense d'UE dans le cursus de formation en soins infirmiers par les équivalences accordées pour tout ou partie d'UE acquises antérieurement dans une formation ayant permis l'obtention d'un titre universitaire.

Ce dossier préparatoire à la Commission d'Attribution des Crédits a pour objectif de permettre à l'UFR Santé de donner un avis préalable pour les demandes de dispenses formulées par les candidats, au regard du programme analytique de toutes les années de formations antérieures ayant permis d'obtenir le titre universitaire (Licence, Master, DUT, Doctorat, Ingénieur d'un établissement habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur) avec le programme analytique des trois années du cursus des études d'infirmier (référentiel national).

Le dossier complété par le candidat, accompagné de toutes les copies des pièces justificatives demandées doit être déposé auprès de l'IFSI.

#### IMPORTANT:

- Tout dossier incomplet ou retardataire ne sera pas traité.
- Aucune pièce manquante ne sera réclamée.
- Toutes les copies des pièces fournies ne seront pas restituées : les originaux devront être présentés aux services administratifs de l'IFSI

Nom (majuscules) / prénom :	
Etablissement d'inscription (IFSI)	Visa du directeur de l'institut
Saint-Pierre	Stéphane LE ROUZIC
Année d'inscription en 1ère année 2022-23	Directeur de Soins

Réservé à l'A	dministration de l'UFR Santé	
Date d'arrivée (UFR SANTE) :	☐ Dossier complet ☐ Dossier incomplet	





Campagne 2022-2025

IDENTIFICATION	/
Nom	
Nom marital :	
Prénom(s)	
Date de naissance : / /	
Lieu de naissance (commune) :	
Département de naissance :	
Pays :	
COORDONNEES	
Adresse permanente (adresse de résidence habituelle) :	
Rés./appt.:	
N°, voie	
Code postal :Commune :	
Pays :	
5	

### LISTE DES PIECES A FOURNIR DANS LE DOSSIER

- Copie d'une attestation d'inscription à l'IFSI (PIECE N°1)
- Les autres pièces (attestation du titre universitaire, son programme analytique\* et les relevés de notes) seront numérotées dans l'ordre d'apparition dans le tableau ci-après et à partir du numéro 2
  - Le programme analytique est le référentiel pédagogique détaillé (UE par UE) de chaque année universitaire ayant conduit à l'obtention du titre universitaire, notamment pour les UE demandées en équivalence en vue d'une dispense dans le cadre de la formation en IFSI.





# Campagne 2022-2025

#### **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e),
- de l'authenticité des informations personnelles mentionnées dans ce dossier ;
J'ai pris connaissance que toute fausse déclaration ou production de documents falsifié dans ce dossier est passible de sanctions pénales.
Ale
Signature obligatoire





# Campagne 2022-/2025

### TITRES UNIVERSITAIRES ACQUIS ANTERIEUREMENT

Année d'obtention	Intitulé complet et établissement ayant délivré le diplôme	Pièce
		2
		3
		4
		5
		6
		7
		8
		9
		10



IFSI - DOSSIER DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS ANTERIEURS - Campagi	22-23
---	-------

Nom:	 - Prénom(s) :	

1		
on et de	720	ınre
the .	/3 ~	
	on et de	on et de So

### **EQUIVALENCES DEMANDEES**

Formation antérieure					
Titre universitaire	Intitulé complet du titre	UE demandée en équivalence (année, libellé de l'UE)	Année (1, 2, 3)	UE correspondante demandée en dispense (semestre et intitulé complet)	Avis
	35				Mary 4-1
-					
-					

Visa: